



Constestation d'une saisie vente

Par **Hod**, le **06/04/2020** à **05:20**

Bonjour. Suite a une audience de cocilation avec un créancier au tribunal , je doit payer 60€ par mois une créance qui s'élève à 12000 € Je doit payer avant le 15 de chaque mois . A ce jour j'aie toujours réglé cette somme mais parfois en retard mais toujours dans le mois échéant. Depuis le début du moi en plien confinement un huissier me reclame la totalite de la dette et me menace d'une saisie vente avec un commendement de payer. Puis je contester cette saisie en écrivant tribunal et dans quel délai ? Dans ma panique liée au covid, j'espère avoir une réponse éclairante. Merci d'avance Très cordialement

Par **Hod**, le **06/04/2020** à **10:45**

Bonjour .J'ai bien signé cet accord avec le créancier au tribunal. Avec qui puis je négocier ou il y a t'il une procedue pour stopper ou freiner la procedure? En dehors de tous cela merci pour votre réponse rapide en cette période de confinement.(je suis benificiare du RSA complété par deux petits boulots) qui forme un revenu déclaré de 600€) . Très cordialement.